

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 8 avril 2013 à 20h00.

PRÉSENTS : **Bruno Guilbault, conseiller**
 Marie-Claude Bourbeau, conseillère
 Mario Godbout, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller
 Lucie Racine, conseillère

ABSENT : **Jean-François Labranche, conseiller**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.

Madame Sylvie Tremblay assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

PUBLIC : UN

RÉS.NO.2013-04-070

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 8 avril 2013 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2013-04-071

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2013

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 8 avril 2013 soit adopté tel que présenté par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Sylvie Tremblay».

RÉS.NO.2013-04-072

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2013

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 4 mars 2013 tel que présenté par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Sylvie Tremblay».

RÉS.NO.2013-04-073

ACCEPTER LE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2012 DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim reçoit une copie du rapport financier pour la Municipalité de l'Auditeur indépendant, monsieur Pierre-Charles Tardif, CPA, pour le Groupe Mallette, pour l'année terminée le 31 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier, de même que le rapport de l'Auditeur indépendant, monsieur Pierre-Charles Tardif, CPA, relativement aux états financiers de la Municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012;

QUE le rapport financier 2012 consolidé fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long récit. »

RÉS.NO.2013-04-074

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEFP POUR LA RÉFLECTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

Attendu que la Municipalité de Saint-Joachim entend procéder à la réfection de la conduite principale et du réservoir et du poste de surpression et qu'un certificat du MDDEFP est requis pour ce faire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise, par copie certifiée conforme par la directrice générale adjointe de la présente résolution, la firme CIMA+, à soumettre la demande du certificat d'autorisation de l'environnement conformément aux articles 32 et suivants au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le dossier mentionné ci-haut en préambule;

QUE soit mandaté la firme CIMA+ afin de fournir, à la fin des travaux de réfection des infrastructures d'eau potable, une attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

QUE soit émis un chèque au montant de 548\$ fait à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie pour les frais reliés à l'analyse de ce dossier;

QUE les sommes nécessaires, soit un montant de 548\$, seront prises à même les surplus accumulés;

QUE lorsque le règlement d'emprunt autorisant les travaux de réfection dans le cadre du plan d'intervention aura été approuvé et suivant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ces montants serviront à renflouer les surplus accumulés ».

RÉS.NO.2013-04-075

AUTORISER L'ACHAT DE LAMPADAIRES POUR LE PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire aménager une aire de jeu pour les enfants au parc municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat chez LUMCA de deux lampadaires et d'un luminaire mural, tel que soumis le 15 mars 2013 pour la somme de 4 186\$, plus les taxes;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

RÉS.NO.2013-04-076

AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE LA FIBRE DE CÈDRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL ET AUTORISER L'ASSEMBLAGE ET L'INSTALLATION DES MODULES POUR LE TERRAIN DE JEUX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire aménager une aire de jeu pour les enfants au parc municipal;

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim accorde le contrat pour l'assemblage et l'installation des modules ainsi que la fourniture et l'installation de la fibre de cèdre autour des modules au parc municipal à l'entreprise « Jambette Évolujoux » de Lévis au prix de 15 452\$, plus les taxes, tel que soumis le 22 mars 2013 par M. Patrick Bertrand;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

RÉS.NO.2013-04-077

FÊTE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire participer à la Grande fête de la Côte-de-Beaupré le 7 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal achète 10 cartes de déjeuner au coût de 12\$ l'unité pour la participation à cet évènement ».

RÉS.NO.2013-04-078

AUTORISER L'ACHAT D'UN QUATUOR DE GOLF POUR LE TOURNOI DU FESTIVAL DE L'OIE

ATTENDU QUE le Festival de l'Oie des Neiges organise un tournoi de golf le 31 mai 2013 au Club de Golf Le Saint-Ferréol;

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil autorise l'achat d'un quatuor au montant de 480\$ pour aider au financement de l'organisme, ainsi qu'un billet supplémentaire pour monsieur le maire qui sera sur le quatuor d'honneur;

QUE la Municipalité offrira également une peinture de monsieur Adrien Bolduc comme prix de présence;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-04-079

CAMP D'ÉTÉ 2013 : DÉTERMINER L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX PARENTS POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS

ATTENDU QUE les parents nous ont fait part l'an dernier de leur appréciation aux activités offertes dans les camps de jour et la semaine de relâche;

ATTENDU QU'il y a quelques familles qui comptent deux enfants et plus dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« Que la Municipalité versera une contribution représentant environ 52% des frais d'inscription pour le premier enfant, à la semaine ou pour les six (6) premières semaines;

Que la contribution pour le deuxième enfant sera de 53% pour six semaines;

Que la contribution pour le troisième enfant et les suivants sera de 56,5% pour six semaines;

Que la contribution parentale pour les inscriptions à la semaine et pour les inscriptions pour la 7^e et la 8^e semaine seront de 50\$ de plus par semaine;

Que les services de garde seront disponibles mais ne seront pas subventionnés;

Que le tableau ci-dessus résume les contributions de la municipalité et celle des parents et que c'est ce dernier qui sera pris en considération pour le calcul de la contribution parentale :

Nombre de semaines	1 ^{er} enfant : Mun./ parent	2 ^e enfant Mun./ parent	3 ^e enfant Mun./ parent	Tarifification 2013
Camp d'été enfant				
-pour 1 semaine/enfant	55.00\$ 50.00\$	55.00\$ 50.00\$	55.00\$ 50.00\$	105,00\$
-pour 6 semaines	310.00\$ 300.00\$	340.00\$ 270.00\$	360.00\$ 250.00\$	610,00\$
-pour 7 semaines	390.00\$ 350.00\$	420.00\$ 320.00\$	440.00\$ 300.00\$	740,00\$
-pour 8 semaines	450.00\$ 400.00\$	480.00\$ 370.00\$	500.00\$ 350.00\$	850,00\$

-Camp « ADO »				
➤ Pour l'été (6 semaines)	290.00\$ 290.00\$	290.00\$ 290.00\$	290.00\$ 290.00\$	580.00\$
➤ Par semaine	50.00\$ 45.00\$	50.00\$ 45.00\$	50.00\$ 45.00\$	95.00\$
Service de garde	parent	parent	parent	
-pour l'été	70.00\$	70.00\$	70.00\$	70.00\$
-à la semaine	15.00\$	15.00\$	15.00\$	15.00\$

Que cette dépense est prévue au présent budget d'opération ».

RÉS.NO.2013-04-080

AUTORISER L'AIDE FINANCIÈRE VERSÉE AU CLUB SOCIAL DE TROISIÈME ÂGE

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim octroie une subvention de 150\$ pour l'année 2013 à l'organisme le « Club du 3^{ème} âge de St-Joachim » afin de les aider à offrir à leurs membres des activités intéressantes et diversifiées ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-04-081

AUTORISER LA PARTICIPATION DE LA RESPONSABLE DE L'URBANISME AU CONGRÈS-FORMATION DE LA COMBEQ À QUÉBEC

ATTENDU QUE la COMBEQ organise un congrès et une formation le les 25, 26 et 27 avril 2013 à Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité juge qu'il est dans notre intérêt d'inscrire notre responsable de l'urbanisme à cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'inscription madame Anick Patoine au congrès de la COMBEQ les 25, 26 et 27 avril prochain à Québec;

QUE les coûts de 550\$, plus les taxes, soient pris à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2013-04-082

AUTORISER LE CONTREMAITRE À REFAIRE L'ACCOTEMENT ET LA GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LES VIEILLES CÔTES

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer des travaux dans les vieilles côtes pour sécuriser la circulation automobile dans les deux courbes près de la carrière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le contremaître municipal à refaire l'accotement du côté sud des vieilles côtes pour solidifier nos glissières de sécurité;

Que soit loué la machinerie d'excavation d'un entrepreneur afin de placer des blocs de béton pour constituer un muret pour renforcer l'accotement et réinstaller les glissières de sécurité;

Que soit creusé le fossé du côté nord pour conduire l'eau dans les grilles de pluvial pour éviter l'érosion dans l'accotement de ces courbes;

QUE dès que ces travaux seront terminés et que la période de dégel sera passée, d'autoriser la pose d'asphalte sur environ 600 pieds linéaires pour un montant approximatif de 20 000\$;

QUE l'ensemble de ces travaux seront financés à même le fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques (Fonds des Carrières et sablières) »

RÉS.NO.2013-04-083

AUTORISER L'ACHAT ET LE FINANCEMENT D'UNE CAMIONNETTE USAGÉE

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une nouvelle camionnette pour les travaux publics afin de remplacer la plus ancienne;

ATTENDU QUE suite aux critères que nous avons établis, nous avons trouvé le produit existant sur le marché;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat et le financement d'une camionnette de modèle Chevrolet 2011, ¾ de tonnes, boîte de 8'0", 4x4, 50 900Km, avec balance de garantie GM, au prix de 21 500\$ plus taxes, tel que mentionné dans la soumission de Bilodeau auto le 14 mars 2013;

QUE soit autorisé à directrice générale adjointe à signer le contrat d'achat, pour et au nom de la Municipalité, ainsi que la demande de financement sur 4 ans de l'institution financière de Bilodeau Auto au taux de 5.99% d'intérêts;

Que madame Sylvie Tremblay soit autorisée à signer tout autre document pertinent en lien avec cet achat (immatriculation, assurances, etc.) ».

RÉS.NO.2013-04-084

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE AU SERVICE DE GARDE

ATTENDU QUE les Services de garde de l'Enfance-des Beaux-Prés et de de la Pionnière en association avec les Services de garde La Frimousse de l'Éveil, de la Châtelaine et Caps-des-Neiges 1 et 2 organisent une activité pour les enfants de la garderie « Frimousse de l'Éveil »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise une contribution de 50\$ pour permettre la réalisation d'une activité gratuite pour les enfants de la garderie;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-04-085

ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 5 avril 2013 pour les chèques numéros :

C1300139 à C13000182	178 015.83\$
V0000004	495.26\$
M0000005 à M0000008	11 024.36\$
Totaux	189 535.45\$

Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2013-04-086

TARIFICATION POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2013 – ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEAUPRÉ

ATTENDU QU'il existe une entente intermunicipale concernant un camp d'été et un camp « ADO » communs entre la Ville de Beaupré, la Municipalité de Saint-Joachim et la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps;

ATTENDU QUE les jeunes de Saint-Joachim apprécient ce genre de « camp » car ils se retrouvent avec un plus grand nombre de jeunes du même âge et les activités sont plus diversifiées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim tiendra son camp d'été et son camp d'ADO «2013» à Beaupré et que le coût pour une inscription par enfant au camp choisi sera réparti comme suit :

Nombre de semaines	Tarification 2013
Camp d'été enfant	
-pour 1 semaine par enfant	105,00\$
-pour 6 semaines	610,00\$
-pour 7 semaines	740,00\$
-pour 8 semaines	850,00\$
-Camp « ADO »	
➤ Pour l'été	580,00\$
➤ Par semaine	95,00\$
Service de garde	
-pour l'été	70,00\$
-à la semaine	15,00\$

QUE copie de cette résolution soit acheminée à la Ville de Beaupré et à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, municipalités participantes à l'entente ».

RÉS.NO.2013-04-087

TRAVAUX AU PARC MUNICIPAL – RÉGIE INTERNE

ATTENDU QUE la Municipalité entreprendra différents travaux d'aménagement au parc municipal;

ATTENDU QUE certains travaux seront réalisés à l'interne par nos employés des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé notre contremaître municipal à procéder aux travaux d'excavation pour l'aménagement du sentier reliant le futur abri au centre des loisirs; à l'excavation des espaces requis pour la mise en place des modules et au transport de la terre pour la piste de BMX; au drainage des espaces ci-haut à l'égout pluvial; au raccordement des services d'aqueduc et d'égout au futur bloc sanitaire; à l'installation de la membrane géotextile pour la protection du drainage; au remblai du sentier avec le matériel requis pour permettre la mise en place des murets de béton du sentier et de la demi-lune où sera situé le futur abri-soleil ;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

RÉS.NO.2013-04-088

AUTORISER LE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE BORDURES EN BÉTON AU PARC MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des prix pour les travaux de bordures et la fourniture du béton pour l'aménagement du parc municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit accordé le contrat pour les travaux de béton à l'entreprise « Les bordures Orléans Inc. » de l'Ange-Gardien pour le prix de 9 800\$ plus les taxes, tel que soumis le 28 mars 2013;

QUE ces sommes seront prises à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural ».

RÉS.NO.2013-04-089

ASSURANCE COLLECTIVE - ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHAT DE L'UMQ

Attendu que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé au mois de janvier 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement de municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) du Lac-Saint-Jean, du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-nord;

Attendu qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du Conseil municipal les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

Attendu que le comité exécutif de l'UMQ a, conformément à la loi, suivi la recommandation du comité;

Attendu que lors de sa réunion du 7 mars 2013, le comité exécutif de l'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe financier, pour un montant total de 32 508 047 \$, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités (*MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux*) du regroupement;

Attendu qu'en vertu de la Loi, la municipalité de Saint-Joachim *est réputée s'être jointe au* regroupement et au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la municipalité de Saint-Joachim confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe financier, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} avril 2013.

QUE la municipalité de Saint-Joachim s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Mallette actuaires, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

QUE la municipalité de Saint-Joachim s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ ».

RÉS.NO.2013-04-090

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2013

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim doit combler deux postes d'emploi étudiant pour l'été 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit procédé à l'embauche de Simon-Pierre Caron Labranche pour combler le poste de préposé à l'entretien pour les travaux publics pour une période de huit (8) semaines;

QUE soit procédé à l'embauche de Georges-Alex Bouchard pour combler le poste de préposé à l'aménagement du parc municipal pour une période de douze (12) semaines;

QUE les conditions de travail soient celles établies au contrat d'emploi pour les étudiants en 2012, plus 2% d'augmentation en 2013;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant pour Simon-Pierre Caron-Labranche et à même le surplus accumulé, sommes provenant du pacte rural pour Georges-Alex Bouchard ».

RÉS.NO.2013-04-091

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN PAYSAGER

ATTENDU QUE la municipalité désire embellir et entretenir les endroits publics de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«QUE le Conseil municipal autorise la signature par« la directrice générale adjointe d'un contrat de service pour les aménagements paysagers de la municipalité, tel que décrit dans la soumission de « Paysagiste - Les Jardins d'Olivier » datée du 5 avril 2013, au montant de 2 229.21\$, taxes incluses;

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant » .

RÉS.NO.2013-04-092

OCTROI DU CONTRAT DE FERTILISATION DE PELOUSE À L'HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE la municipalité désire garder l'espace vert du devant de l'hôtel de ville en bonne état ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal accorde le contrat de service de fertilisation de pelouse à l'hôtel de ville pour la saison 2013 à « Entretien Vert Côte-de-Beaupré » au montant de 260.00\$ selon la soumission datée du 26 mars 2013.

QUE cette dépense soit payée à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-04-093

APPUI À L'AOMGMR (Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles) - REVOIR LES MODIFICATIONS AU CADRE NORMATIF DU PTMOBC (Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage)

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au cadre normatif du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) du MDDEFP contredisent certains aspects de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en favorisant une centralisation du traitement autour des infrastructures des plus gros générateurs;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au cadre normatif du PTMOBC avantagent le développement d'usines de biométhanisation au point de rendre artificiellement équivalent et élevé le coût à la tonne de l'investissement des différentes technologies;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au cadre normatif du PTMOBC incitent les grands générateurs du Québec à se doter d'infrastructures coûteuses à opérer et sans histoire au Québec pour l'ensemble des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE les modifications apportées au cadre normatif du PTMOBC diminuent l'aide financière maximale de la MRC de 56%, soit plus de 2 millions de dollars en moins sur un projet de 6 millions;

CONSIDÉRANT QUE l'effet des modifications apportées au cadre normatif du PTMOBC sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré est de nuire à la VOLONTÉ RÉGIONALE DE SE PRENDRE EN MAIN ET DE GÉRER LOCALEMENT SES RÉSIDUS ORGANIQUES;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim :

TRANSMETTE une demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ayant pour effet de réviser le nouveau cadre normatif du PTMOBC de façon à respecter les volontés des communautés quant au mode de traitement à privilégier pour leurs matières organiques et à traiter les demandes d'aide financière avec équité, sans privilégier une technologie;

APPUIE l'AOMGMR dans ses actions pour que soient revues les modifications au PTMOBC;

TRANSMETTE la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM, à l'AOMGMR, à l'UMQ, à la députée responsable de notre région Mme Agnès Maltais ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré ».

APPUI À LA MRC DE D'AUTRAY ET MAINTIEN DE LA REDISTRIBUTION DE 33% DE LA REDEVANCE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ait instauré le Programme des redevances à l'élimination, incluant la redevance supplémentaire, afin de contribuer au financement des activités municipales visant l'élaboration et la mise en œuvre des PGMR;

CONSIDÉRANT QUE en 2012, les municipalités constituantes de la MRC aient reçu 101 736\$ dans le cadre de la redistribution de la redevance régulière et 86 199 \$ pour la redevance supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le seul critère pris en compte pour calculer la redistribution de la redevance supplémentaire (9.50\$/tm en 2012) soit la population permanente et que les deux critères de redistribution pour la redevance régulière (11,19\$/tm en 2012) soient la population permanente et la performance, c'est-à-dire la quantité de matières résiduelles d'origine domestique éliminées par habitant permanent;

CONSIDÉRANT Qu'à partir de 2013, le facteur de performance compterait pour 100% du montant redistribué prélevé par le régime régulier de la redevance;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts en lien avec le PGMR soient similaires dans chacune des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré: écocentres, matières recyclables (ICI), programmes de subvention, herbicyclage, règlements, ISÉ, etc.;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités les plus résidentielles et les plus urbaines (ayant moins de population saisonnière) recevaient des montants d'argent supérieurs, allant jusqu'à environ 25% de plus, aux montants déboursés en redevance pour l'élimination de leurs matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC ayant une « mauvaise » performance recevaient jusqu'à environ 40% de moins que ce qu'elles paient;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de redistribution ne prend pas en compte les populations de villégiateurs et les déchets qu'ils génèrent, diminuant ainsi la performance des municipalités de villégiature tout en améliorant artificiellement la performance des municipalités d'où proviennent les villégiateurs, ce qui se traduit dans le calcul de leur subvention respective;

CONSIDÉRANT QUE dans certaines municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, la population saisonnière vienne jusqu'à doubler le nombre de personnes pour qui la municipalité offre des services à certaines périodes de l'année;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de redistribution ne prenne pas en compte le fait que la collecte des ordures ménagères de certaines municipalités de la MRC soit effectuée en combinaison avec la collecte des ordures provenant des ICI afin de diminuer les déplacements de camions, ce qui fausserait les statistiques des matières résiduelles éliminées d'origine domestique;

CONSIDÉRANT QUE la méthode de calcul actuelle qui attribue une « mauvaise » performance aux municipalités davantage rurales ou commerciales les désavantagerait toujours même si elles multipliaient leurs efforts en faveur d'un meilleur tri à la source;

CONSIDÉRANT QU'en 2012, les municipalités constituantes de la MRC aient payé 117 853 \$ dans le cadre du régime régulier, soit un manque à gagner de 16 117\$ et 100 054 \$ dans le cadre du régime de la redevance supplémentaire, soit un manque à gagner additionnel de 13 855 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'AOMGMR nous ait récemment appris que les municipalités du Québec ne bénéficieraient plus du retour de la redevance supplémentaire de 9,50\$/tonne sur les matières éliminées qu'elles recevaient depuis sa mise en application et ce, jusqu'en 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de constater que la redistribution des redevances à l'élimination ne compense déjà pas les frais déboursés et, qu'une fois amputés des montants de la redevance supplémentaire, qu'il semble une erreur d'avancer que les argents redistribués constitueront une contribution financière supplémentaire pour la mise

en œuvre du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE la méthodologie retenue pour le calcul servant à la redistribution des redevances est discutée au sein du Comité de gestion du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, sur lequel la FQM est représentée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim :

APPUIE la position de la MRC de d'Autray pour que soit revue la méthode actuelle de calcul de la redistribution des redevances à l'élimination;

TRANSMETTE une demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ayant pour effet de maintenir la redistribution de 33% de la redevance supplémentaire

TRANSMETTE la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM, à l'AOMGMR, à l'UMQ, à la députée responsable de notre région Mme Agnès Maltais ainsi qu'à la MRC de La Côte-de-Beaupré ».

RÉS. NO. 2013-04-095

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AFIN DE COMPLÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À L'ENTREPÔT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que des travaux d'aménagement à l'entrepôt municipal sont présentement en cours afin d'améliorer les aires de travail pour les employés aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise l'achat de matériel afin de compléter les travaux pour un montant maximum de 800.00\$;

QUE cette somme soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-04-096

ACCORDER DEUX BOURSES DE 50\$ À L'ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ

ATTENDU QUE l'École de musique Côte-de-Beaupré désire instaurer la « Bourse de Saint-Joachim » et que l'aide financière accordée permettra à des jeunes méritants de poursuivre ses cours privés à l'École de musique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal participe à la « Bourse de Saint-Joachim » en remettant deux bourses de 50 \$ à deux jeunes méritants ;

QUE cette aide financière soit prise à même le budget courant ».

RÉS.NO.2013-04-097

ACHAT D'ACCESSOIRES POUR NOUVELLE CAMIONNETTE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'une nouvelle camionnette pour les travaux publics et qu'il y a lieu d'y faire l'ajout d'accessoires ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise l'achat chez Esthétique Auto Jocelyn Labrie de deux marchepieds et d'un fond de boîte en plastique incluant le huilage de la boîte du camion avant l'installation de celle-ci, pour la somme de 570.00\$ + taxes;

QUE les sommes soient prises à même le budget courant de l'année courante ».

RÉS.NO.2013-04-098

NOMINATION DE MONSIEUR ROGER CARRIER DIR. GÉN. COMME REPRÉSENTANT AU SUIVI CMQ/MAMROT POUR LE PROJET « LE REPOS »

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim nomme monsieur Roger Carrier, dir. gén. à titre de représentant pour siéger à un comité de suivi CMQ/MAMROT afin de préparer le protocole d'entente pour le projet « Parc Le Repos » dans le cadre de l'aide accordée à la CMQ pour la mise en place de Trames verte et bleue métropolitaines ».

RÉS. NO.2013-04-099

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2013

Il est proposé par madame Lucie Racine

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 8 avril 2013 à 20h15 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Sylvie Tremblay, directrice générale adj.
et secrétaire-trésorière adj.